

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE D'URGENCE

Je, soussigné(e)

demeurant

autorise Madame/Monsieur

domicilié(e) au

assistant(e) maternel(le) agréé(e) à appeler les services d'urgences.

Le salarié alerte immédiatement le particulier employeur.

Si une intervention médicale d'urgence y compris une anesthésie est nécessaire, le transport de l'enfant se fera si possible et de préférence vers

[Noms et adresses des lieux choisis]

le centre hospitalier

ou la clinique

Fait à, le

Signature du particulier employeur

[L'autorisation est remise au salarié et une copie est conservée par le particulier employeur]

Avenant n°1 à la Convention collective du secteur de la branche des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

| SOCLE ASSISTANT MATERNEL